



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 28 janvier 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - COLIN - DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - FAU (Suppléant) - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2020/03

Objet : Economie : Engagement relatif à l'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise en partenariat avec la Région Occitanie pour l'Entreprise SCA ALINEA

Vu la délibération n°2018/112 du 27 novembre 2018 approuvant le règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu le courrier en date du 14 novembre 2019 de la SCA Alinéa sollicitant une aide à l'immobilier d'entreprise,

Monsieur le Président présente le projet de la SCA Alinéa dont le siège est basé à ZA Bordevieille - 82 500 BEAUMONT DE LOMAGNE et dont une partie de l'activité est située à « La Plaine » sur la Commune de Lautrec. L'entreprise souhaite créer sur son site de Lautrec un bâtiment de stockage pour l'ail de 1.200 m² équipé de 463 m³ de chambres froides. L'objectif de cet investissement est de limiter le développement des maladies sur l'ail, d'augmenter la qualité des produits, de diminuer l'utilisation des anti-germinatifs et d'étaler la commercialisation d'ail français le plus longtemps possible dans l'année.

Le coût de l'opération est évalué à 831.467,56 € HT dont 459.400,33 € HT de travaux.

L'entreprise disposant d'un nombre de salariés inférieur à 50, le taux maximum d'aide publique est de 20 % du montant des travaux. La répartition entre les co-financeurs (Région et CCLPA) en 2020 est de 30 % minimum pour la CCLPA et 70 % maximum pour la Région.

Les membres de la Commission Economique réunis le 26 novembre 2019 ont proposé d'attribuer une aide à hauteur de 11.250 € à la SCA Alinéa. Ce montant permettra à la SCA Alinéa de percevoir une subvention régionale de 26.250 €.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil d'attribuer la somme de 11.250 € à la SCA Alinéa. Le versement de cette subvention sera conditionné à l'octroi d'un co-financement de la part de la Région évalué au maximum à 26.250 €.

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- décide d'apporter une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCA Alinéa pour un montant de 11.250 € sous réserve d'un co-financement de la part de la Région,
- décide de solliciter la Région Occitanie pour cofinancer le projet à hauteur maximale de l'aide,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2020,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 30 janvier 2020.



Le Président,

Raymond GARDELLE

